



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 860-05-2012

AVIS est par les présentes donné que :

Lors de sa séance ordinaire du 6 août 2012, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement 860-05-2012 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction 860-2002 afin de modifier les codes faisant partie intégrante du règlement et les parties, sections, sous-sections et articles s'appliquant aux bâtiments construits sur le territoire de Bromont ».

Ce règlement a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire le 21 août 2012.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Bromont, ce 29 août 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA